



Décision n° 0399 /CNOSC/P/SG/2024

portant nomination du Président du Comité d’Ethique pour l’Olympiade 2025-2028

Le Président du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun,

- Vu la Charte Olympique ;
- Vu les Statuts et Règlement intérieur du CNOSC ;
- Vu les nécessités de service.

Décide :

Article 1^{er} : Le Professeur Guillaume EKAMBI DIBONGUE est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé Président du Comité d’Ethique du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CNOSC) pour l’Olympiade 2025-2028.

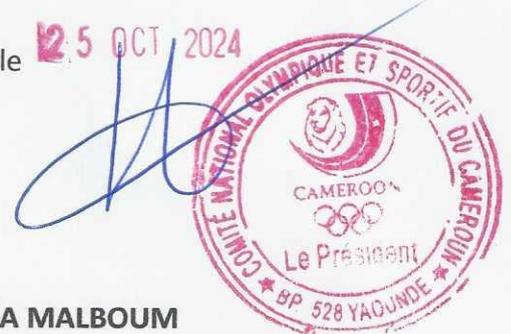
Article 2 : A ce titre, il a pour mission, au-delà de la convocation et de la présidence des sessions du Comité d’Ethique :

- de mettre à jour la Code d’Ethique du CNOSC ;
- de procéder à l’élaboration du Règlement du Comité d’Ethique du CNOSC et de le soumettre à l’approbation du Conseil d’Administration du CNOSC.

Article 3 : Le Secrétaire Général et le Trésorier Général du CNOSC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le

25 OCT 2024



Hamad KALKABA MALBOUM
Président du CNOSC